



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 18 avril 2023

Le directeur

Objet : Présentation du programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (2023-2028) pour avis du CRHH des Hauts-de-France

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH).

Le PLH de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été présenté au bureau du CRHH du 13 avril 2023.

Les membres du bureau du CRHH ont apprécié les avancées notables entre le premier et le second arrêt de projet, notamment la réflexion sur l'évaluation des besoins en logements. Le bureau du CRHH a souligné les objectifs ambitieux mais cependant réalistes ainsi que le travail collaboratif effectué et la prise en compte des remarques de l'État.

Au vu des spécificités du territoire, le bureau du CRHH précise la nécessité d'intégrer les problématiques suivantes :

- les dispositions essentielles de la loi SRU et la situation des communes suivies à ce titre (Vimy, Annay-sous-Lens) ;
- les dispositions essentielles de la loi Climat & Résilience, dont celles relatives à la sobriété foncière ;
- les mesures annoncées au Comité Interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021 en matière de mixité sociale.

La collectivité doit notamment veiller à contenir la production de logements locatifs sociaux dans les communes déjà fortement dotées, et à conforter les efforts entrepris en matière de réhabilitation du parc existant, de lutte contre l'habitat indigne, de résorption de la vacance, et de limitation de la consommation foncière.

Suite à la présentation de ce projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable au PLH, assorti des recommandations formulées ci-dessus.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS